

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance ordinaire du 14 décembre 2009

VILLE DE LA MALBAIE

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieux et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce quatorzième jour du mois de décembre deux mil neuf, à laquelle séance sont présents :

M. Gilles Savard, Conseiller  
M. Ferdinand Charest, Conseiller  
M. Gaston Lavoie, Conseiller  
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller  
M. Blaise Lessard, Conseiller  
Mme Francine Pilote, Conseillère  
Mme France Bouchard, Conseillère  
M. Philippe Harvey, Conseiller

Séance à laquelle assistait aussi : Monsieur Daniel Lavoie, Directeur Général, Madame Johanne Tremblay, Directrice Générale adjointe et Trésorière et Madame Caroline Dion, Greffière.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit :

La présidente demande un moment de silence.

**1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**RÉSOLUTION 355-12-09**

Caroline Dion, Greffière, procède à la lecture de l'ordre du jour :

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour:
  - 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Adoption des procès-verbaux :
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2009;
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 23 novembre 2009;
- 3- Avis de motion :
  - 3.1 Avis de motion d'un règlement d'emprunt pour payer les frais de refinancement pour l'année 2010;
  - 3.2 Avis de motion pour la présentation d'un règlement concernant l'imposition de la taxe foncière;

- 3.3 Avis de motion pour la présentation d'un règlement concernant la tarification du service des vidanges;
- 3.4 Avis de motion pour la présentation d'un règlement concernant la tarification de la collecte sélective;
- 3.5 Avis de motion pour la présentation d'un règlement concernant la tarification pour l'opération et l'administration du service de l'aqueduc;
- 3.6 Avis de motion pour la présentation d'un règlement établissant de nouveaux tarifs pour le service d'aqueduc pourvoyant au remboursement du capital et des intérêts des emprunts autorisés pour des immobilisations;
- 3.7 Avis de motion pour la présentation d'un règlement concernant la tarification du service de l'égout et de l'assainissement;
- 4- Adoption des règlements :
- 5- Dérogation mineure :
  - 5.1 Dérogation mineure lot 211-2 – Rang Sainte-Julie;
  - 5.2 Dérogation mineure lot 597 partie –Chemin des Loisirs;
- 6- Permis :
  - 6.1 Permis recommandés par le CCU;
  - 6.2 Rue privée – Rang Sainte-Mathilde Ouest;
  - 6.3 Demande d'amendement au zonage;
- 7- Décisions du Conseil :
  - 7.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2010;
  - 7.2 Résolution du Conseil de présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Infrastructures Québec-Municipalités (P.I.Q.M.) pour le projet « Bibliothèque - Hôtel de Ville »;
  - 7.3 Résolution d'autorisation de signature pour régulariser les empiètements des lots sur le Chemin des Falaises et la rue Richelieu;
  - 7.4 Adoption du budget 2010 de l'O.M.H.;
  - 7.5 Adoption du budget 2010 de la S.D.C. du Centre-Ville La Malbaie;
  - 7.6 Adoption du budget 2010 de la S.D.C. du secteur de Pointe-au-Pic;
  - 7.7 Autorisation d'appropriation de certaines dépenses au fonds de roulement;
  - 7.8 Résolution – Réalisation complète à coût moindre règlement numéro 862-07;
  - 7.9 Mandat de transmettre une mise en demeure conformément à l'article 8.1 du Règlement numéro 760-02 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme;

7.10 Vente d'un résidu de terrain – rue Saint-Raphaël;

7.11 Résolution au M.T.Q. – Problématique sur la Route 138 secteur Saint-Fidèle;

7.12 Demande de permis d'alcool – Restaurant Le Jazz;

8- Adjudication de contrats :

8.1 Adjudication de contrat – Achat de sulfate d'aluminium liquide;

9- Recommandations de paiements :

9.1 Chemin de la Vallée : 377 064.52 \$;

9.2 Bibliothèque : 8 533.35 \$;

9.3 Eau potable : 4 515.00 \$;

9.4 Grand-Fonds : 109 364.81 \$;

10- Chèques à ratifier pour le mois de novembre 2009 :

Fonds d'administration :	133.02 \$
Accès D :	145 712.30 \$
Règl. # 733:	44 193.91 \$
Règl. # 844:	22 067.07 \$
Règl. # 872:	( 10 197.90 \$
Règl. # 880:	723 684.35 \$
Dépôt direct :	18 753.28 \$
<b>TOTAL</b>	<b>944 346.03 \$</b>

11-

Comptes à payer pour le mois de novembre 2009 :

Fonds d'administration :	379 616.80 \$
Dépôt direct :	28 372.13 \$
Dépôt direct Règl. # 870 :	326.21 \$
Règlement # 870 :	33 815.23 \$
Règlement # 880 :	27.68 \$
Règlement # 893 :	320.35 \$
<b>TOTAL</b>	<b>442 478.40 \$</b>

12- Salaires du mois de novembre 2009 : 298 993.90 \$;

13- Divers :

13.1 Remerciements à Monsieur Lavoie;

14- Correspondance;

15- Période de questions;

16- Levée de la séance;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par la Greffière.

## **2 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **2.1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE** **DU 16 NOVEMBRE 2009** **RÉSOLUTION 356-12-09**

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Philippe Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2009 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), en remplaçant le nom de Gaston Savard par celui de Gilles Savard, attendu qu'une erreur cléricale s'est produite lors de l'inscription du procès-verbal.

### **2.2 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT** **DU 23 NOVEMBRE 2009** **RÉSOLUTION 357-12-09**

PROPOSÉ par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par la Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement du 23 novembre 2009 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

## **3- AVIS DE MOTION**

### **3.1 – AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT** **D'EMPRUNT DE REFINANCEMENT DE CERTAINS RÈGLEMENTS POUR 2010** **RÉSOLUTION 358-12-09**

Monsieur le Conseiller Pierre-Paul Savard, donne par la présente, avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement pourvoyant à l'appropriation d'un montant par un emprunt pour couvrir les frais de refinancement de certains règlements d'emprunt pour l'année 2010.

### **3.2 AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT** **CONCERNANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE** **RÉSOLUTION 359-12-09**

Monsieur le Conseiller Blaise Lessard, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant l'imposition de la taxe foncière pour l'année 2010.

### **3.3 - AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT** **CONCERNANT LA TARIFICATION DU SERVICE DES VIDANGES** **RÉSOLUTION 360-12-09**

Monsieur le Conseiller Gaston Lavoie, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une

prochaine séance, un règlement concernant la tarification du service des vidanges pour l'année 2010.

**3.4 – AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE**  
**RÉSOLUTION 361-12-09**

Madame la Conseillère France Bouchard, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant la tarification pour la collecte sélective pour l'année 2010.

**3.5- AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
CONCERNANT LA TARIFICATION POUR L'OPÉRATION ET L'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DE L'AQUEDUC**  
**RÉSOLUTION 362-12-09**

Monsieur le Conseiller Ferdinand Charest, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant la tarification pour l'opération et l'administration du service de l'aqueduc pour l'année 2010.

**3.6 – AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
ÉTABLISSANT DE NOUVEAUX TARIFS POUR LE SERVICE D'AQUEDUC  
POURVOYANT AU REMBOURSEMENT DU CAPITAL ET DES INTÉRÊTS DES  
EMPRUNTS AUTORISÉS POUR DES IMMOBILISATIONS**  
**RÉSOLUTION 363-12-09**

Monsieur le Conseiller Philippe Harvey, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement établissant de nouveaux tarifs pour le service d'aqueduc pourvoyant au remboursement du capital et des intérêts des emprunts autorisés pour des immobilisations pour l'année 2010.

**3.7 - AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
CONCERNANT LA TARIFICATION DU SERVICE DE L'ÉGOUT ET DE  
L'ASSAINISSEMENT**  
**RÉSOLUTION 364-12-09**

Monsieur le Conseiller Pierre-Paul Savard, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant la tarification du service de l'égout et de l'assainissement pour l'année 2010.

**4- ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

**5 – DÉROGATIONS MINEURES**

**5.1 – DÉROGATION MINEURE – LOT 211-2 – RANG SAINTE-JULIE**  
**RÉSOLUTION 365-12-09**

PRODUITE à ce Conseil, la demande de dérogation mineure de Monsieur Michel Forgues, sur le lot 211-2 du Cadastre de Paroisse de La Malbaie, sur le territoire de la Ville de La Malbaie, afin de réputer conforme la marge avant minimale de la résidence à six mètres

quatre-vingt-dix-huit (6,98 m), alors que l'article 14.9 du Règlement de zonage numéro 757-02 de la Ville de La Malbaie, stipule que lorsqu'un bâtiment dérogatoire protégé par droit acquis est remplacé, il peut être reconstruit sur la même assise qui dans ce cas-ci était situé à sept mètres dix (7,10 m).

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 28 octobre 2009;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 7 du Règlement sur les dérogations mineures No 762-02;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une erreur qui a peu de conséquences;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une marge avant secondaire avec une rue à l'originnaire;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil n'a reçu, depuis la publication de l'avis public, aucune demande d'information au sujet de cette dérogation et aucune opposition;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère Francine Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accorde ladite dérogation mineure à Monsieur Michel Forgues sur le lot 211-2 du Cadastre de Paroisse de La Malbaie, au 17, rang Sainte-Julie sur le territoire de la Ville de La Malbaie;

QUE ladite dérogation mineure a fait l'objet d'un avis public paru dans le journal L'Hebdo Charlevoisien dans l'édition du 25 novembre 2009.

## **5.2 – DÉROGATION MINEURE – LOT 597 PARTIE – CHEMIN DES LOISIRS** **RÉSOLUTION 366-12-09**

PRODUITE à ce Conseil, la demande de dérogation mineure de Monsieur Ghislain Bouchard, sur une partie du lot 597, du Cadastre de Paroisse Saint-Fidèle sur le territoire de la Ville de La Malbaie, afin de réputer conforme un garage résidentiel avec une superficie au sol de cent vingt-neuf (129) mètres carrés alors que l'alinéa 2 du tableau 7.2.3 du Règlement de zonage de la Ville de La Malbaie, stipule que la superficie maximale d'un garage isolé est de soixante-quinze (75) mètres carrés pour un terrain de 1 500 mètres carrés et plus.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 20 novembre 2009;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 7 du Règlement sur les dérogations mineures No 762-02;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'urbanisme a demandé plus d'informations sur ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil reporte à une prochaine séance la demande de dérogation mineure de Monsieur Ghislain Bouchard sur une partie du lot 597, du Cadastre de Paroisse de Saint-Fidèle, au 750, Chemin des Loisirs sur le territoire de la Ville de La Malbaie.

## **6- PERMIS**

### **6.1- PERMIS RECOMMANDÉS PAR LE C.C.U.** **RÉSOLUTION 367-12-09**

PRODUIT aux membres de ce Conseil, le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme, séance du 7 décembre 2009, avec dispense de lecture, et plus particulièrement les résolutions ci-dessous décrites :

<b><u>RÉSOLUTION NO</u></b>	<b><u>NOM</u></b>	<b><u>OBJET</u></b>	<b><u>RECOMMANDÉ PAR LE C.C.U.</u></b>
12-141-09	Restaurant Chez Veilleux	Modification de 2 enseignes Une sur socle et l'autre au mur du bâtiment	Refusé
12-142-09	Fabrique de Pointe-au-Pic	Remplacement du recouvrement de la toiture	Recommandé

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le permis suivant soit accordé à : La Fabrique de Pointe-au-Pic pour le remplacement du recouvrement de la toiture de tôle par du recouvrement de tôle à baguette sur le toit de la sacristie de l'église;

QUE le permis suivant soit refusé à : Madame Claudine Fortin, pour le restaurant Chez Veilleux, pour la modification de deux enseignes dont une sur socle et l'autre au mur du bâtiment, attendu que la demande ne respecte pas les critères et objectifs du Règlement numéro 761-02, de la Ville de La Malbaie, relatifs aux P.I.I.A.

QUE copie de la présente résolution, soit remise aux inspecteurs municipaux et au Comité Consultatif d'Urbanisme.

### **6.2 – RUE PRIVÉE – RANG SAINTE-MATHILDE OUEST** **RÉSOLUTION 368-12-09**

ATTENDU QUE Monsieur Pascal Besse a déposé une demande auprès du Comité Consultatif d'Urbanisme pour la construction d'une rue privée dans le secteur du Rang Sainte-Mathilde Ouest en vue d'un développement futur;

ATTENDU QUE le Conseil avait retourné ladite demande au Comité Consultatif d'Urbanisme pour analyser les impacts et la pertinence d'autoriser cette rue privée;  
ATTENDU QUE suite à cette nouvelle analyse du Comité Consultatif, ce dernier considère qu'il s'agit d'un projet de développement haut de gamme avec des terrains de superficie supérieure aux normes prescrites;

ATTENDU qu'il y a un potentiel de développement intéressant dans ce secteur;

ATTENDU l'impact environnemental;

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de La Malbaie doit donner son aval quant à la possibilité de construire une nouvelle rue privée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le

Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme, demande au promoteur Monsieur Pascal Besse, d'apporter plus d'informations concernant les impacts environnementaux et visuels en vue du futur développement dans le secteur du Rang Sainte-Mathilde Ouest à La Malbaie.

**6.3 – DEMANDE D'AMENDEMENT AU ZONAGE**  
**RÉSOLUTION 369-12-09**

ATTENDU QUE Madame Cécile Couturier a déposé une demande auprès du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour un amendement au zonage afin que soit autorisé l'usage multifamilial pour son terrain situé au 980, Chemin des Falaises sur le lot 3 561 434 dans la zone Ha-309;

ATTENDU QUE le changement de zonage constitue une condition à la vente du lot dont l'acheteur envisage la construction d'un bâtiment d'un minimum de 12 logements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Philippe Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil reporte la demande à une prochaine séance pour son adoption, attendu que le Comité Consultatif a demandé plus de détails quant au plan de construction, l'aménagement d'ensemble et l'impact visuel que le projet aura sur le secteur concerné.

**7- DÉCISIONS DU CONSEIL**

**7.1 – ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**  
**POUR L'ANNÉE 2010**  
**RÉSOLUTION 370-12-09**

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2010 soit adopté tel que déposé.

<b><u>Mois</u></b>	<b><u>Date</u></b>	<b><u>Mois</u></b>	<b><u>Date</u></b>
Janvier 2010	lundi 18	Juillet 2010	lundi 12
Février 2010	lundi 8	Août 2010	lundi 9
Mars 2010	lundi 8	Septembre 2010	lundi 13
Avril 2010	Lundi 12	Octobre 2010	mardi 12
Mai 2010	lundi 10	Novembre 2010	lundi 8
Juin 2010	lundi 14	Décembre 2010	lundi 13

QUE ce Conseil donne mandat à la Greffière de donner un avis public en vertu de l'article

320 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q, c. C-19).

**7.2 – AUTORISATION DU CONSEIL DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE  
SUBVENTION DANS LE CADRE DU P.I.Q.M. –  
PROJET « BIBLIOTHÈQUE - HÔTEL DE VILLE »  
RÉSOLUTION 371-12-09**

PROPOSÉ par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le Directeur Général et/ou son remplaçant à présenter une demande de subvention pour le projet « Bibliothèque – Hôtel de Ville » auprès du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire dans le cadre du programme Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) et signifier l'engagement de la Ville de La Malbaie à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation contenu au projet.

**7.3 – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR RÉGULARISER LES EMPIÈTEMENTS  
DES LOTS SUR LE CHEMIN DES FALAISES ET LA RUE RICHELIEU  
RÉSOLUTION 372-12-09**

ATTENDU QUE suite au réaménagement de la jonction du Chemin des Falaises et de la rue Richelieu des parties du chemin actuel se trouvent à l'extérieur de l'emprise du lot 3 563 265 (Chemin des Falaises et rue Richelieu);

ATTENDU QUE la circulation publique actuelle empiète maintenant sur les lots 3 561 427 et 3 561 448, propriété de Société en commandite Manoir Richelieu;

ATTENDU QUE suite au dépôt au cadastre de ces parcelles, une cession sera faite entre les parties afin de régulariser le tout;

ATTENDU QUE le chemin d'accès se rendant au Casino ainsi qu'une partie du stationnement étagé à l'Est du Casino empiètent dans l'assiette de servitude de passage en faveur de la Ville de La Malbaie, laquelle a été publiée le 3 juillet 1997 sous le numéro 98 749;

ATTENDU QU'il serait souhaitable de modifier les lots 3 561 427, 3 561 448 et 3 562 265 afin que ces derniers soient représentatifs de l'occupation des lieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise la Mairesse et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant à signer devant notaire les documents nécessaires afin de régulariser les titres de propriété;

QUE tous les frais engendrés pour ces modifications seront à la charge de la Société en Commandite Manoir Richelieu.

**7.4 – ADOPTION DU BUDGET 2010 DE L'O.M.H.  
RÉSOLUTION 373-12-09**

ATTENDU QUE Madame Luce Villeneuve, Directrice de l'OMH de La Malbaie, a procédé à la préparation du budget d'opération de l'Office Municipal d'Habitation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010;

ATTENDU QUE ledit budget montre des revenus de 231 095.00 \$ et des dépenses de 751 555.00 \$, soit un déficit d'opération de 520 460.00 \$;

ATTENDU QUE ce déficit est assumé ainsi à savoir; une contribution de la Société d'Habitation du Québec de 468 414.00 \$ et une contribution de la Ville de La Malbaie de 52 046.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Philippe Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le budget, tel que préparé et rédigé par la Directrice de l'OMH de La Malbaie et soumis aux administrateurs, soit et est par la présente adopté.

**7.5 - ADOPTION DU BUDGET DE LA SDC DE LA MALBAIE INC.**  
**POUR L'ANNÉE 2010**  
**RÉSOLUTION 374-12-09**

ATTENDU QUE la SIDAC de La Malbaie Inc. a déposé son budget d'opération pour l'année 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte le budget de la SDC de La Malbaie Inc. pour l'année 2010 au montant de 28 500.00 \$.

**7.6 - ADOPTION DU BUDGET DE LA SDC SECTEUR DE POINTE-AU-PIC**  
**POUR L'ANNÉE 2010**  
**RÉSOLUTION 375-12-09**

ATTENDU QUE la SDC du secteur de Pointe-au-Pic a déposé son budget total d'opération pour l'année 2010 au montant de 25 500.00 \$, dont un montant 24 500.00 \$ représentant les revenus de cotisations pour l'année 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte le budget de la SDC du secteur de Pointe-au-Pic pour l'année 2010 au montant de 25 500.00 \$.

**7.7 – AUTORISATION D'APPROPRIATION DE CERTAINES DÉPENSES**  
**AU FONDS DE ROULEMENT**  
**RÉSOLUTION 376-12-09**

PROPOSÉ par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les dépenses suivantes au montant total de 3 637.54 \$, soient affectées de la façon suivante à même le fonds de roulement de la Ville de La Malbaie:

**Administration:**

Portable Madame La Mairesse: 1 408.84 \$

**TOTAL ADMINISTRATION:** **1 408.84 \$**

Représentant un versement annuel au montant de 281.76 \$ pour l'année 2010 et des versements égaux de 281.77 \$ pour les années 2011 à 2014 inclusivement;

**Urbanisme :**

Bureau Nadine Bélanger : 819.85 \$  
Portable Nadine Bélanger : 1 408.85 \$

**TOTAL URBANISME:** **2 228.70 \$**

Représentant cinq (5) versements annuels égaux au montant de 445.74 \$ pour les années 2010 à 2014 inclusivement.

**7.8 – RÉOLUTION - RÉALISATION COMPLÈTE À COÛT MOINDRE DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 862-07  
RÉSOLUTION 377-12-09**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 862-07 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel s'élève à 58 900.00 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU QU'il existe un solde de 100.00 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 862-07 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 862-07 soit réduit de 59 000.00 \$ à 58 900.00 \$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**7.9 – MANDAT DE TRANSMETTRE UNE MISE EN DEMEURE CONFORMÉMENT À  
L'ARTICLE 8.1 DU RÈGLEMENT 760-02 RELATIF À LA GESTION DES  
RÈGLEMENTS D'URBANISME  
RÉSOLUTION 378-12-09**

CONSIDÉRANT la propriété située au 45, Chemin des Falaises sur le lot 3 783 688, sur le territoire de la Ville de La Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE le service d'inspection a constaté que le propriétaire opérait une résidence de tourisme alors que cela est prohibé dans ledit secteur par le Règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'aucun permis ou certificat d'autorisation pour cet usage n'a été

délivré;

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme a reçu le 4 mai 2007, suite à l'achat de la résidence du 45, Chemin des Falaises, une demande des propriétaires à savoir s'il était possible de faire de la location touristique (location à court terme) avec la résidence et après avoir appris que cela n'était pas possible dans cette zone, ces derniers ont expédié une demande au Conseil leur demandant de procéder à un amendement au Règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le 28 juin 2007, le Directeur Général expédiait une lettre aux propriétaires expliquant qu'après analyse de leur demande le Conseil refusait la demande de modification de zonage, parce que le Conseil désirait conserver intact le caractère résidentiel dudit secteur;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 8.1 du Règlement numéro 760-02 de la Ville de La Malbaie, relatif à la gestion des règlements d'urbanisme, le service d'urbanisme peut en cas de contravention à la réglementation, émettre un constat d'infraction et/ou recommander au conseil de transmettre une mise en demeure au contrevenant pour qu'il cesse l'usage dérogatoire;

CONSIDÉRANT QUE le 8 septembre 2008, un avis préalable à un constat d'infraction a été expédié aux propriétaires en raison du fait qu'ils font usage de leur résidence à des fins de location touristique, et qu'aucun commentaire n'est venu de leur part, à l'exception d'une demande d'accès à l'information d'un avocat de la région de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le 22 octobre 2009, un constat d'infraction leur a été expédié toujours pour l'utilisation de la résidence à des fins de location touristique, preuve à l'appui enregistrement auprès du Ministère du Tourisme et de la publicité au nom de « Les ancestrales de Charlevoix »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par la Conseillère Francine Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil, tel que le prévoit l'article 8.1 du Règlement numéro 760-02 de la Ville de La Malbaie relatif à la gestion des règlements d'urbanisme, donne mandat à la Greffière de faire suivre ce dossier aux procureurs habituels de la Ville pour qu'une mise en demeure soit transmise et le cas échéant, que les procédures judiciaires nécessaires soient entreprises afin que la réglementation soit respectée.

**7.10 – VENTE D'UN RÉSIDU DE TERRAIN - RUE SAINT-RAPHAËL**  
**RÉSOLUTION 379-12-09**

ATTENDU QUE Madame Lucie Bergeron et Monsieur Richard Guay ont proposé à la Ville de La Malbaie de faire l'acquisition d'une partie du lot 4 490 472 d'une superficie de 143,4 m<sup>2</sup> entre la rue Saint-Raphaël et la rue Royale-sur-Mer dans le secteur de Cap-à-l'Aigle à La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des Conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie accepte de vendre à Madame Lucie Bergeron et Monsieur Richard Guay une partie du lot 4 490 472 situé entre la rue Saint-Raphaël et la rue Royale-sur-Mer d'une superficie de 143,4 m<sup>2</sup> au coût fixé pour les ventes de terrains résiduels;

QUE la Mairesse et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant soient et sont par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie, le contrat notarié et à donner quittance pour toutes sommes reçues ou à recevoir auxdits acheteurs;

QUE tous les frais engendrés par cette transaction seront à la charge desdits acheteurs.

**7.11 – RÉSOLUTION M.T.Q – PROBLÈME DE GLACE NOIRE ROUTE 138**  
**SECTEUR SAINT-FIDÈLE**  
**RÉSOLUTION 380-12-09**

ATTENDU QUE depuis les trois dernières années, sept accidents sont survenus sur la Route 138, secteur Saint-Fidèle près des lacs situés aux environs de l'adresse civique portant le numéro 2295, du Boulevard Malcolm-Fraser;

ATTENDU QU'il fait consensus des différents intervenants en sécurité publique de la région que la présence des lacs à proximité de ce tronçon de la Route 138 occasionne en fonction de certaines conditions climatiques la formation de glace noire qui prend par surprise les automobilistes;

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de La Malbaie est sensible à la problématique de ce tronçon et souhaite interpeller le ministère des Transports à ce sujet;

ATTENDU QUE ce Conseil souhaite également savoir si le ministère des Transports a procédé à une analyse, une étude ou un rapport au sujet de ce tronçon;

ATTENDU QUE ce Conseil souhaite également savoir ce que le ministère des Transports entend faire pour sécuriser ce secteur de façon à éviter d'autres accidents graves;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE ce Conseil demande au ministère des Transports de répondre à ses interrogations à savoir si une analyse, étude ou rapport aurait déjà été produit;

QUE ce Conseil demande au ministère des Transports d'analyser la géométrie de la route;

QUE ce Conseil demande au ministère des Transports s'il entend prendre des mesures pour sécuriser les lieux, quelles sont les mesures qu'il entend prendre et quand ces mesures seront réalisées;

QUE ce Conseil demande au ministère des Transports de finaliser l'installation des bornes kilométriques entre Baie-St-Paul et Saint-Siméon pour faciliter les interventions des intervenants d'urgence;

ENFIN, QUE ce Conseil demande l'appui de la MRC de Charlevoix-Est dans ses démarches.

**7.12 – DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL – RESTAURANT LE JAZZ**  
**RÉSOLUTION 381-12-09**

PRODUITE à ce Conseil la demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux de Restaurant Le Jazz. Cette demande consiste à l'augmentation de la capacité d'un (1) permis de bar avec autorisation de spectacles (sans nudité) et l'addition d'un (1) permis de bar sur terrasse au 50, rue du Quai à La Malbaie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ne s'oppose pas à la demande de Restaurant Le Jazz, attendu que celle-ci ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE copie de la présente résolution soit expédiée à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

## **8- ADJUDICATION DE CONTRAT**

### **8.1 ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE SULFATE D'ALUMINIUM** **RÉSOLUTION 382-12-09**

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 289-09-09 du 14 septembre 2009, la Ville de La Malbaie autorisait l'Union des Municipalités du Québec à procéder à l'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques;

ATTENDU QUE l'Union des Municipalités du Québec a procédé à l'ouverture des soumissions le 23 novembre 2009 et suite à l'analyse des soumissions conformes déposées, l'Union des Municipalités du Québec a retenu l'offre des Produits Performants General Chemical (PPGC) pour la fourniture de sulfate d'aluminium (alun) selon les lots # 1a et # 1b au prix unitaire total de 0.2114 \$ /kg liquide (avant taxes) pour une quantité d'environ 250 000 kg liquide.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie entérine le choix retenu par l'Union des municipalités du Québec, pour la fourniture de sulfate d'aluminium (Alun) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, soit Les Produits Performants General Chemical (PPGC) au prix unitaire de 0.2114 \$ (avant taxes) pour une quantité d'environ 250 000 Kg liquide.

QUE copie de la présente résolution soit expédiée à l'Union des Municipalités du Québec.

## **9 - RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS**

### **9.1 – CHEMIN DE LA VALLÉE** **RÉSOLUTION 383-12-09**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la réfection du Chemin de la Vallée, au montant de 377 064.52 \$ pour la période se terminant le 30 novembre 2009.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement de l'ensemble des factures, mais retienne le chèque représentant le montant dû pour le décompte 5 de la compagnie Wilfrid Allen, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, jusqu'à ce que cet entrepreneur ait fourni les quittances partielles et qu'une copie du décompte signée par l'entrepreneur et l'ingénieur nous ait été transmise.

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

### **9.2 – BIBLIOTHÈQUE**

### RÉSOLUTION 384-12-09

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la construction de la bibliothèque, au montant de 8 533.35 \$ pour la période se terminant le 30 novembre 2009.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 8 533.35 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

### 9.3 – EAU POTABLE RÉSOLUTION 385-12-09

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour le traitement de l'eau potable, au montant de 4 515.00 \$ pour la période se terminant le 30 novembre 2009.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 4 515.00 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet

### 9.4 – GRAND-FONDS RÉSOLUTION 386-12-09

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour le projet du Mont Grand-Fonds, au montant de 109 364.81 \$ pour la période se terminant le 30 novembre 2009.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement de l'ensemble des factures, mais retienne le paiement des factures des firmes Roche Ltée et Normand Desgagnés, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 106 833.55 \$, jusqu'à ce que lesdites firmes aient transmis les plans et devis pour soumissions.

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

### 10- CHÈQUES À RATIFIER POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2009 RÉSOLUTION 387-12-09

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

En date du 30 novembre 2009 :

Fonds d'administration : 133.02 \$

Accès D :	145 712.30 \$
Règl. # 733:	44 193.91 \$
Règl. # 844:	22 067.07 \$
Règl. # 872:	(10 197.90 \$)
Règl. # 880:	723 684.35 \$
Dépôt direct :	18 753.28 \$
<b>TOTAL</b>	<b>944 346.03 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

## **11 – COMPTES À PAYER**

### **11.1 - COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2009**

#### **RÉSOLUTION 388-12-09**

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Ville de La Malbaie pour le mois de novembre 2009, au montant de 442 478.40 \$;

Fonds d'administration :

Dépôt direct :	379 616.80 \$
Dépôt direct Règl. # 870 :	28 372.13 \$
Règl. # 870 :	326.21 \$
Règl. # 880 :	33 815.23 \$
Règl. # 893 :	27.68 \$
	320.35 \$

<b>TOTAL</b>	<b>442 478.40 \$</b>
--------------	----------------------

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Philippe Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2009 et autorise le Directeur Général et/ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 442 478.40 \$.

## **12- SALAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 2009 – 298 993.90 \$**

### **RÉSOLUTION 389-12-09**

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil le coût des salaires de la Ville de La Malbaie pour le mois de novembre 2009 au montant de 298 993.90 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de novembre 2009 au montant de 298 993.90 \$.

## **13- DIVERS**

### **13.1 – REMERCIEMENTS À DANIEL LAVOIE – DIRECTEUR GÉNÉRAL**

#### **RÉSOLUTION 390-12-09**

PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Philippe Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à l'annonce de son départ à la retraite, des remerciements soient adressés à Monsieur Daniel Lavoie Directeur Général de la Ville, pour souligner sa contribution et le remercier pour ses loyaux services autant à la Ville de La Malbaie qu'à Rivière-Malbaie.

#### **14- CORRESPONDANCE** **RÉSOLUTION 391-12-09**

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance ci-dessous décrite soit et est, par la présente, acceptée à l'unanimité des membres présents comme suit :

- 9 nov. 09 - Du député Fédéral Monsieur Michel Guimond : Lettre de félicitations pour l'élection de Madame Lise Lapointe à titre de Mairesse de la Ville de La Malbaie.
- 20 nov. 09 - Du Chef du Bloc Québécois Monsieur Gilles Duceppe : Lettre de félicitations pour l'élection de Madame Lise Lapointe à titre de Mairesse de la Ville de La Malbaie.
- 23 nov. 09 - Du président de la Chambre de Commerce de Charlevoix : Lettre de félicitations pour l'élection de Madame Lise Lapointe à titre de Mairesse de la Ville de La Malbaie.
- 25 nov.09 - Du Premier ministre du Québec Monsieur Jean Charest : Lettre de félicitations pour l'élection de Madame Lise Lapointe à titre de Mairesse de la Ville de La Malbaie.
- 26 nov. 09 - De l'Association des personnes handicapées de Charlevoix : Remerciements pour la participation financière de la Ville pour la Fête de Noël.
- 30 nov. 09 - Du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire Monsieur Laurent Lessard : Lettre de félicitations pour l'élection de Madame Lise Lapointe à titre de Mairesse de la Ville de La Malbaie.
- 1<sup>er</sup> déc. 09 - De Madame Marie-Ève Gagnon du Centre-Femmes aux Plurielles : Lettre de félicitations adressée à Madame Lise Lapointe dans sa démarche à se présenter en politique municipale.
- 2 déc. 09 - De la Fondation du Centre hospitalier de La Malbaie; Remerciements pour la contribution de la Ville pour l'Unité des Naissances.
- 3 déc. 09 - De la Députée, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs : Annonce de la subvention accordée à la MRC de Charlevoix-Est pour la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.
- 7 déc. 09 - Du ministère de la Sécurité publique : Réception de l'avis de décision et versement du montant accordé dans le cadre du Programme général d'aide financière lors des pluies diluviennes du mois d'avril 2008, concernant les dépenses additionnelles engagées pour le déploiement des mesures d'intervention.

- 8 déc. 09 - De Tourisme Charlevoix : Demande de commandite au montant de 3 000.00\$ pour la préparation des États généraux du tourisme les 1<sup>er</sup> et 2 février 2010.
- 11 déc.09 - Du Directeur Général de la Sûreté du Québec Monsieur Richard Deschesnes : Lettre de félicitations adressée à Madame Lise Lapointe pour son élection à titre de Mairesse de la Ville de La Malbaie.
- 14 déc. 09 - Remerciements de la Coopérative de solidarité Les Arts de Pointe et du Comité organisateur du Salon des Artisans de Charlevoix pour la participation de la Ville dans le cadre de la 4<sup>e</sup> Édition du Salon.

### **15- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue de 21 h 07 à 21 h 25.

### **16- LEVÉE DE LA SÉANCE** **RÉSOLUTION 392-12-09**

PROPOSÉ par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 21 h 25.

---

Lise Lapointe, Mairesse

---

Caroline Dion, Greffière